



Concours général agricole : Pratiques agroécologiques en zone humide 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable communication

LE CONTEXTE

Les marais du Cotentin et du Bessin ont fait partie des sites pilotes (avec le Marais de Brouage et la Plaine Maritime Picarde) pour un projet d'expérimentation nationale en faveur du maintien de l'élevage dans les marais.

Sur chacun de ces sites-pilotes, Chambre d'Agriculture et collectivités locales travaillent conjointement en faveur du maintien et de la revalorisation de l'élevage sur ces territoires de marais et zones humides.

Soutenus par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture de la Manche poursuivent les actions engagées sur le renouvellement des générations agricoles, l'accompagnement technique des éleveurs, les MAE (Mesures agro-environnementales), les PSE (Paiement pour Services Environnementaux) ou l'implication des acteurs locaux.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional en partenariat avec la Chambre d'agriculture a

organisé pour la 2^e fois sur son territoire un **Concours général agricole : Pratiques agroécologiques en zone humide.**

UNE 2^e ÉDITION : VALLÉE DE LA VIRE



Afin de faire évoluer les regards sur les marais et mettre en valeur l'élevage extensif, le concours agricole « Pratiques Agroécologiques » a donc été organisé dans les marais du Cotentin et du Bessin. Pour la 2^e édition, le secteur retenu est la vallée de la Vire située sur le Calvados et la Manche.

OBJECTIF DU CONCOURS

Faire connaître les pratiques vertueuses des éleveurs en zone de marais et leur contribution

à la préservation de la biodiversité en récompensant la parcelle ayant le meilleur équilibre agro-écologique obtenu par les pratiques des éleveurs.

Le concours concerne tous les éleveurs qui valorisent des pâturages et des prairies de fauche non semées, riches en espèces, afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux.

Le Lauréat représentera le territoire lors du concours national au Salon de l'Agriculture 2023. C'est aussi une reconnaissance nationale d'un territoire et de ses productions.

LOCALISATION DES PARTICIPANTS

5 éleveurs, 2 producteurs laitiers et 3 éleveurs en vaches allaitantes, ont présenté 5 prairies de la vallée de la Vire à Neuilly-la-Forêt, Isigny-sur-Mer, Montmartin-en-Graignes (x2) et Saint-Fromond qui ont été visitées et analysées par le jury.



LES MEMBRES DU JURY

Président : Jacques d'Hérouville (Lauréat de la précédente édition)

Sylvain Diquelou : Université de Caen/INRAe

Isabelle Legrand : Agence de l'Eau Seine-Normandie

Jean-François Odoux : Université de Caen/INRAe

Jérôme Pavie : Institut de l'Elevage – IDELE

Bastien Ribot : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Jean-Marc Savigny : Groupe Ornithologique Normand

Catherine Zambettakis : Conservatoire Botanique National de Brest - antenne de Caen

LES RÉSULTATS



Les résultats de cette 2^e édition ont été donnés, en présence des participants, de représentants de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional, le vendredi 9 septembre dernier sur le stand de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la Foire de Lessay 2022. **Lauréate : GAEC Degroult de Neuilly-la-Forêt** (Commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer) représenté par Nelly et Vincent Degroult.



Contact pour plus d'informations :

> **Marie DEVILLE**, chargée de mission Agriculture et Milieux Humides :

mdeville@parc-cotentin-bessin.fr

ou 06 49 77 45 55